



Le 5 décembre 2012

La FNAIM s'insurge contre les nouvelles taxations surprises sur l'immobilier.

Jean-François Buet, Président de la FNAIM, déplore une fois encore les nouvelles taxations surprises du Gouvernement sur l'immobilier introduites aujourd'hui dans le projet de loi de finances rectificatives.

Par un amendement surprise et pris sans aucune concertation, le Gouvernement surtaxe encore davantage les plus-values immobilières des particuliers par un impôt supplémentaire de 5% pour les plus-values supérieures à 150 000 € et de 3% pour celles comprises entre 100 000 et 150 000 €.

Après que la durée de détention ait été portée de 15 à 30 ans pour bénéficier d'une exonération totale et que le projet de loi de finances pour 2013 supprime tout abattement pour la durée de détention des terrains à bâtir, voici une mesure supplémentaire surprise pour décourager tout investissement immobilier, déjà très fortement contributeur des finances publiques.

Les ponctions fiscales croissantes et incessantes sur le parc privé risquent de geler tout un secteur d'activité et de produire les effets inverses à ceux attendus : plutôt qu'un choc d'offres en 2013 et la perception des recettes fiscales espérées, les propriétaires d'immeubles, qu'ils soient à usage résidentiel ou tertiaire, par réaction, pourront être tentés de jouer la politique de rétention en attendant une disposition plus clémente.

Par ailleurs, ce nouvel impôt, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014, serait motivé par « un souci de justice sociale » : taxer les plus-values les plus importantes des particuliers pour financer les organismes HLM et compenser la suppression du prélèvement auxquels ils étaient soumis depuis 2 ans, que le projet de loi sur la mobilisation du foncier public supprimera au 31 décembre 2012.

Cette justification est jugée négative par la FNAIM qui refuse d'opposer le parc social au parc privé, et les considère comme complémentaires : la propriété immobilière privée ne doit pas servir seulement l'impôt, elle doit être considérée à sa juste valeur en faveur d'une politique du logement qui serve des besoins économiques et sociaux.

La FNAIM propose au Gouvernement des solutions immédiates et équilibrées pour accroître l'offre locative à loyer modéré avec le « Bail Solidaire » qui consacre un véritable statut du bailleur privé. Ce statut renforcerait l'activité, en s'appuyant tant sur le parc existant immédiatement disponible que sur les logements neufs, et cela sans surtaxer encore plus l'immobilier.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

Retrouvez toute notre actualité sur www.fnaim.fr et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android



Contact presse :

Galivel & Associés

Carol Galivel / Pascale Pradère – Tél : 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com